

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 21 février 2019 à 17h30 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE :**
Mot de bienvenue du Maire
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION :**
 - 3.1 Embauche du directeur des Travaux publics
 - 3.2 Embauche du (de la) technicien(ne) en loisir
 - 3.3 Municipalité amie des monarques
 - 3.4 Subvention à l'Association des propriétaires du Lac Bell
 - 3.5 Subvention à la bibliothèque
 - 3.6 Contrat pour la fabrication d'une chute à livres à la bibliothèque
 - 3.7 Contrat pour l'aménagement de bureaux au sous-sol du Centre communautaire
 - 3.8 Autorisation d'un barrage routier pour la Maison des Jeunes
 - 3.9 Achat et installation de deux ordinateurs
 - 3.10 Fête des familles caxtoniennes
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-02-050

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Christina Béland,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant l'item suivant :

3.11 Mise à jour de la politique Familles-Aînés

Adoptée

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION :

3.1 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

EMBAUCHE DE M. JEAN-FRANÇOIS MARCOUILLER À TITRE DE DIRECTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a créé un poste de directeur aux Travaux publics;

ATTENDU qu'il y a eu affichage du poste du 17 au 31 janvier 2019;

ATTENDU que le comité des ressources humaines, après analyse des huit candidatures reçues et entrevue des candidats, recommande l'embauche de M. Jean-François Marcouiller pour occuper le poste de directeur aux Travaux publics.

RÉSOLUTION 2019-02-051

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Christina Béland,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'EMBAUCHER M. Jean-François Marcouiller à titre de directeur aux Travaux publics et d'autoriser le maire, M. Robert Gauthier, et le directeur général, M. Benoît Gauthier, à signer le contrat d'embauche de M. Jean-François Marcouiller.

Adoptée

3.2 EMBAUCHE DU (DE LA) TECHNICIEN(NE) EN LOISIR

EMBAUCHE DE M. KEITH BARIL À TITRE DE TECHNICIEN AU LOISIR, CULTURE ET TOURISME

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a créé un poste de technicien en loisir, culture et tourisme;

ATTENDU qu'il y a eu affichage interne du poste du 17 au 23 janvier 2019 et affichage public du 31 janvier au 15 février 2019;

ATTENDU que le comité des ressources humaines, après analyse des 17 candidatures reçues et entrevue des candidats, recommande l'embauche de M. Keith Baril pour occuper le poste de technicien en loisir, culture et tourisme.

RÉSOLUTION 2019-02-052

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'EMBAUCHER M. Keith Baril à titre de technicien en loisir, culture et tourisme et d'autoriser le directeur général, M. Benoît Gauthier, et la directrice des Loisirs, de la Culture, du Tourisme et des Communications, Mme Martine Painchaud, à signer le contrat d'embauche de M. Keith Baril.

Adoptée

3.3 MUNICIPALITÉ AMIE DES MONARQUES

SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON – MUNICIPALITÉ AMIE DES MONARQUES

CONSIDÉRANT QUE depuis une vingtaine d'années, la population du monarque a connu un déclin de 90 % en Amérique du Nord et que COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) recommande qu'il soit sur la Liste des espèces en péril du Canada pour mettre en œuvre des règlements et plans de conservation selon la Loi sur les espèces en péril;

CONSIDÉRANT QUE les milieux ouverts ont fortement diminué au cours des années, restreignant la présence de fleurs à nectar qui nourrissent les adultes et de l'asclépiade qui constitue, en Amérique du Nord, la seule plante dont les chenilles de monarques peuvent se nourrir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, encouragée par quelques citoyens déjà sensibilisés à cette cause a posé des gestes concrets tels un règlement sur l'usage des pesticides, ainsi que la réalisation d'un petit jardin d'asclépiades à la partie sud de son Sentier botanique favorisant la reproduction et le développement du monarque, notre "caxtonien volant";

CONSIDÉRANT QUE, depuis deux ans, à l'initiative de monsieur Alain Major, plusieurs de nos citoyens, élèves du primaire, organismes, directeur et corps professoral de notre école Villa-de-la-jeunesse ont déjà initié un mouvement de sensibilisation pour la survie du monarque, reconnaissant qu'une action concertée aurait un effet de placer Saint-Élie-de-Caxton en position de chef de file pour toute la région mauricienne dans cette mission de protection et sauvegarde du monarque.

RÉSOLUTION 2019-02-053

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Francine Buisson,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE S'ENGAGER officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant les citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur notre territoire particulièrement propice à la prolifération de l'asclépiade, et sur tout le continent;

D'ACQUÉRIR la trousse de base au montant de 500.00\$, taxes et livraisons incluses, pour la distribution de graines de semence d'asclépiades et différents articles faisant la promotion de la sauvegarde des monarques;

D'AUTORISER le maire à signer au nom de la municipalité l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – **Ville amie des monarques**;

DE S'ENGAGER à réaliser, à court et moyen terme, huit (8) mesures provenant des 24 engagements des maires suggérés par la Fondation David Suzuki pour la sauvegarde des monarques au Canada, dont la liste est annexée à la présente résolution.

Adoptée

3.4 SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL

SUBVENTION DE 1250\$ À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a mis en place une politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus pour l'année 2019;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac Bell a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de cette politique;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des résidents du Lac Bell et de la municipalité que les projets pour lesquels l'Association des propriétaires du Lac Bell demande l'aide de la municipalité soient réalisés.

RÉSOLUTION 2019-02-054

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une subvention de 1250\$ à l'Association des propriétaires du Lac Bell pour l'année 2019 afin de soutenir la mise en place des moyens de communications énoncés à l'article 6 de la demande de soutien financier.

Adoptée

3.5 SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE

SUBVENTION DE 5000\$ À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÉSOLUTION 2019-02-055

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une subvention de 5 000.00 \$ à la bibliothèque pour l'année 2019. Cette subvention servira à l'achat de livres et pour le fonds de roulement de la bibliothèque. La municipalité a reçu l'état des résultats 2018 et recevra le budget 2019 avant que le chèque soit remis.

Adoptée

3.6 CONTRAT POUR LA FABRICATION D'UNE CHUTE À LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

CONTRAT À LES ATELIERS DE SOUDURE DE SAINT-ÉLIE POUR LA FABRICATION D'UNE CHUTE À LIVRES

ATTENDU que la nouvelle bibliothèque est maintenant ouverte au public.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'y installer une chute à livres pour que les usagers puissent retourner les livres qu'ils ont empruntés.

ATTENDU que Les Ateliers de soudure de Saint-Élie a fourni une soumission pour effectuer le travail.

RÉSOLUTION 2019-02-056

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Christina Béland,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le contrat de fabrication de la chute à livres de la bibliothèque à Les Ateliers de soudure de Saint-Élie au montant 1 377.37\$, taxes incluses.

Adoptée

3.7 CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX AU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX AU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU qu'avec l'embauche de nouveaux employés, il est nécessaire d'aménager de nouveaux bureaux qui seront situés dans l'ancien local de la bibliothèque;

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux entrepreneurs pour effectuer les travaux.

ATTENDU que Les constructions Sébastien Lessard Inc. a soumis le prix le plus bas pour faire les travaux.

RÉSOLUTION 2019-02-057

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat des nouveaux bureaux au sous-sol du Centre communautaire à Les constructions Sébastien Lessard Inc. au montant de 15 837.81 \$, taxes incluses, auquel s'ajoute un montant de 2 347.79\$, taxes incluses, pour la fourniture des portes, des cadres de portes et de leur quincaillerie par Les Spécialités Fernand Daigle inc.

Adoptée

3.8 AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER POUR LA MAISON DES JEUNES

BARRAGE ROUTIER MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

RÉSOLUTION 2019-02-058

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes à tenir un barrage routier le 30 juin 2019.

Ce barrage est un moyen de financement pour les différentes activités de la Maison des Jeunes. Les endroits visés sont :

1. Intersection de l'Avenue Principale et du Chemin des Loisirs
2. Intersection de la rue Saint-Louis et de la Route des Lacs

La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

Adoptée

3.9 ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX ORDINATEURS

CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX ORDINATEURS

ATTENDU que la municipalité doit mettre à niveau son parc informatique;

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux fournisseurs pour l'achat de deux ordinateurs portables.

ATTENDU qu'un seul des fournisseurs a soumis un prix pour la fourniture des deux ordinateurs;

ATTENDU que la soumission du fournisseur est conforme et que le prix demandé correspond aux attentes de la municipalité pour le produit demandé.

RÉSOLUTION 2019-02-059

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat de fourniture et d'installation de deux ordinateurs à Ordi Plus Informatique au montant 1 816.55\$, taxes incluses.

Adoptée

3.10 FÊTE DES FAMILLES CAXTONIENNES

APPROBATION D'UN BUDGET DE 2 000\$ POUR LA FÊTE DES FAMILLES CAXTONIENNES DU 25 MAI 2019

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, comme à chaque année, organise une fête des Familles caxtoniennes le samedi 25 mai 2019;

ATTENDU que l'activité est offerte à tous les groupes d'âges de la population locale et que l'activité est gratuite pour les participants;

ATTENDU qu'une publicité contenant la programmation complète sera expédiée par la poste dans toutes les résidences de la Municipalité et apparaîtra sur le site Web municipal.

RÉSOLUTION 2019-02-060

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un budget de 2 000,00 \$ pour couvrir les frais d'animation et autres dépenses reliées à l'activité pour l'organisation de la fête des Familles caxtoniennes qui aura lieu le samedi 25 mai prochain sur le terrain de balle, le stationnement avant de la Maison des Jeunes et le parc Jonzieux.

Adoptée

3.11 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILLES/AÎNÉS

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILLES-AÎNÉS

ATTENDU que la MRC de Maskinongé ainsi que les municipalités participantes aux processus de mise à jour de la Politique Familles-Aînés, doit adopter par voie de résolution une invitation à une consultation publique.

ATTENDU que les responsables des questions familles-aînés, RQFA s'entendent sur la méthode de consultation à mettre en place à savoir :

- Un sondage co-développé disponible en deux versions, web et papier.
- Des groupes de discussions pour rejoindre spécifiquement la population.
- Une consultation publique pour chacune des municipalités participantes.

ATTENDU que chaque municipalité participante au processus s'engage à diffuser un communiqué pour annoncer qu'elle procèdera à une consultation auprès de sa population sur son projet de mise à jour et de son plan d'action.

ATTENDU que les RQFA s'entendent pour utiliser un DOODLE afin de déterminer la date des consultations pour éviter le dédoublement. Que les RQFA déterminent que les municipalités auront accès à deux plages horaires, soit 8 disponibilités au printemps 2019 et 8 disponibilités en automne 2019.

ATTENDU que le communiqué devra contenir les éléments suivants, à savoir :

- Le lieu
- la date et le contexte
- L'heure de début et de fin
- Le logo du ministère de la Famille

ATTENDU que la méthode de consultation servira à identifier les besoins spécifiques de la population.

ATTENDU que chaque municipalité participante recevra un rapport final de consultation publique, à la fin du processus de mise à jour.

RÉSOLUTION 2019-02-061

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE TENIR la consultation publique le 4 mai 2019 et de faire connaître ce choix à la population par des moyens adaptés et dans un délai raisonnable.

DE TRANSMETTRE la résolution au coordonnateur de la démarche et de l'inviter à animer cette rencontre et à répondre au sondage DOODLE-consultations municipale.

Adoptée

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 17h50 à 17h55.

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Buisson propose de lever l'assemblée à 17h55.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier